

Image not found or type unknown



Certificat conformité lyonnaise sos !!

Par **cerise60**, le **19/09/2008** à **22:32**

bsrrnnous venons d acquérir une maison (2mois)avec "une fosse septique" que nous venons de faire vider a nos frais car elle débordé nous avons donc demander a la notaire pour etre rembourser elle nous a repondue que nous avions acheter le bien en l état n est ce pas abuser??rnet je viens d apprendre que ce n est pas une fosse mais un puisard toute eaux (toutes nos eaux sont mélangés wc,douche,pluie la totale) puis je me retourner contre le vendeur qui m a vendu une maison avec "une fosse septique"?rnl la lyonnaise des eaux m a aussi parler d un certificat de conformité que nous aurios du avoir au moment de l achat qu est ce que s est?rnje suis coincée avec une fosse qui deborde toute les 15 jours et je ne serais pas raccordée aux tout a l égout avant 6 mois minimun si tout se passe bien.rnje vous remercie